



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 10619

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation problématique de la résidence universitaire Jean-Zay. Celle-ci est la plus grande cité universitaire d'Europe avec 2 100 chambres sur les 13 000 que comptent les CROUS d'Ile-de-France. Cette résidence est située sur le territoire de la commune d'Antony, dans la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine. Elle accueille aujourd'hui des étudiants des trois académies d'Ile-de-France et est la seule à offrir des chambres aux étudiants boursiers de première et de deuxième année de l'académie de Paris. La résidence Jean-Zay, par sa taille, par sa situation géographique et le patrimoine foncier qu'elle représente, est d'une importance particulière au vu de la tension immobilière qui règne en Île-de-France et de la pénurie de logement CROUS dans cette région. Cette résidence construite il y a plus de quarante ans n'a jamais connu de réhabilitation d'ampleur. Cette réhabilitation a été estimée à un total de 11 millions d'euros sur quatre ans. Par un vote en conseil, le 12 octobre 2007, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine a réitéré sa demande auprès de l'État de se voir confier la gestion des bâtiments de la résidence mais n'a pas manifesté la volonté d'investir les moyens nécessaires dans la réhabilitation. La résidence Jean-Zay devrait être le symbole d'une politique ministérielle ambitieuse et à la hauteur des enjeux posés à travers le refus du transfert de gestion, accompagné d'un véritable plan de réhabilitation confié au CROUS de Versailles. Il lui demande si le ministère compte mettre en oeuvre les moyens indispensables à la résidence universitaire Jean-Zay, tout en refusant le transfert de la gestion du bâti qui condamnerait à terme la résidence.

Texte de la réponse

La question du logement étudiant est une des priorités du chantier « vie étudiante » que la ministre a lancé en juin 2007. Elle se pose de manière singulière en Ile-de-France, territoire qui rassemble de nombreux établissements d'enseignement supérieur, et de nombreux étudiants pour lesquels les loyers sont particulièrement élevés. En Ile-de-France, la question du logement doit donc être envisagée de manière globale afin d'assurer que des réponses pérennes soient mises en oeuvre sur l'ensemble de ce territoire, en prenant en compte par exemple l'offre de transports en commun qui permet une mobilité inter-académique. C'est dans cette perspective que la vétusté de la résidence Jean Zay d'Antony compte parmi nos préoccupations. Les recommandations du député Jean-Paul Anciaux, actuellement en mission sur le logement étudiant, permettront d'envisager toutes les solutions possibles pour améliorer l'offre de logement étudiant en France. C'est dans ce cadre que les spécificités de la région Ile-de-France seront détaillées.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10619

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7188

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1446